



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FNDS

Question écrite n° 45696

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le lancement de la campagne du Fond national pour le développement du sport 2000 (FNDS) et sur les recommandations de la note d'orientation qui fait suite aux observations de la Cour des comptes. La Commission mixte régionale du FNDS de Poitou-Charentes a décidé de respecter ces recommandations pour parvenir dès cette année à une augmentation substantielle de la part des clubs (52 %). Cependant, les membres du Comité directeur du Comité régional olympique et sportif ayant pris connaissance du tableau prévisionnel de répartition de la part régionale constatent que le transfert des pourcentages amputent dangereusement la part des comités régionaux, des ligues régionales et des comités départementaux, qui sont pourtant les moteurs de l'animation, de la formation et de la création d'emplois. Si cette mesure était amplifiée, une aggravation dramatique de la situation financière de ces organismes serait à craindre. S'il est souhaitable que la part des clubs soit augmentée, cela ne doit en aucun cas se faire au détriment des comités départementaux et des ligues et comités régionaux. Il lui demande de lui indiquer ses intentions pour le prochain budget de la jeunesse et des sports et les mesures qu'elle compte prendre pour permettre de faire face à une politique sportive réellement ambitieuse et affecter l'intégralité du FNDS à sa destination originelle.

Texte de la réponse

Une mission parlementaire a été menée sur le Fonds national pour le développement du sport (FNDS) par la commission des finances du Sénat. Cette mission avait pour objet d'analyser le fonctionnement et les objectifs du FNDS. Le rapport met en évidence les efforts du ministère de la jeunesse et des sports pour améliorer la gestion du fonds, l'attachement du mouvement sportif au principe de la cogestion et son bon fonctionnement, la nécessité d'affirmer des priorités dans l'utilisation des crédits et de mieux identifier ce qui doit être financé par le FNDS et ce qui doit l'être sur le budget de l'Etat. Dès cette année, 12 MF de dépenses imputées au FNDS ont été transférés vers le budget pour en tenir compte. S'agissant de la part régionale du FNDS, le rapport met en évidence la procédure lourde de répartition des crédits susceptible d'entraîner des coûts excessifs, compte tenu notamment de la multiplication des structures intermédiaires, CROS, CDOS, ligues et comités et de leurs difficultés à se réformer. Il résulte de cette situation que seuls 53 % des crédits sont attribués aux clubs, alors que la vocation de la part régionale du FNDS est le financement du sport de masse. Compte tenu de cette situation et de l'augmentation de la part régionale en trois ans de 40 %, madame la ministre de la jeunesse et des sports a décidé, en concertation avec le mouvement sportif, de procéder à un rééquilibrage au profit des clubs. La décision d'attribuer d'ici à deux ans 60 % des crédits de la part régionale aux clubs a fait l'objet d'une concertation avec le mouvement sportif (CNOSF). Le Conseil national de gestion du FNDS, le 27 janvier 2000, a validé le projet de note d'orientation signée conjointement par madame la ministre de la jeunesse et des sports et par monsieur Henri Serandour, président du CNOSF. Les directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports, en concertation avec les représentants locaux du mouvement sportif, sont chargés de veiller à l'application progressive et adaptée de la mesure, en liaison avec le conseil de gestion du fonds.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45696

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2698

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5161